

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**COMMUNE DE VALREAS**

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis DUCIEL  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST

**DÉCISION N° 2024-01/05**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N ° 2024-01/04  
CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ - GAMME SMART  
RR0A104 AVEC AIR LIQUIDE**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'abroger la décision n° 2024-01/04 du 10 janvier 2024 et de la remplacer car la dépense imputée est pour la durée du marché (soit 3 ans) et non annuelle ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à disposition d'emballages de gaz permet d'assurer l'entretien des biens communaux ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer cette mise à disposition, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé ;

**CONSIDÉRANT** que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007), a fait une proposition de mise à disposition intéressante ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240112-DEC\_2024\_01

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La mise à disposition d'emballages de gaz- gamme SMART RR0A104- est confiée à l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007) par l'intermédiaire de son distributeur local : DESCOURS ET CABAUD PACA – Agence de Valréas, sise 52 cours du Berteuil à VALREAS (84600), à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2026 inclus.

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 61358 du budget communal, pour un montant de 207.50 € HT soit 249 € TTC pour la durée du marché (soit 3 ans).

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 12 janvier 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 15 JANV. 2024  
de la publication sur le site internet de la ville, le 15 JANV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240112-DEC\_2024\_01